

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

CESSATION DE GARANTIE

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92318), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficie la SARL ALLIANCE RIVERA sise 455 Promenade des Anglais - Immeuble Nice 1er - 06200 NICE, RCS N° 528 421 118, accordée pour les opérations de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE D'ASPREMONT

DEUXIÈME AVIS

Enquête publique sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt

Par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2021, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune d'Aspremont a été ordonné. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-18-P0016 portant décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune d'Aspremont n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.
Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 4 janvier 2022 au 4 février 2022 inclus (soit 32 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie d'Aspremont - 21 avenue Caravadosi, 06790 Aspremont - du 4 janvier 2022 au 4 février 2022, pendant les jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie, les lundi/mardi/jeudi/vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et les mercredi/samedi de 9h30 à 16h30. Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 27 août 2021, M. Jacques LAVILLETTE comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes en la Mairie d'Aspremont - 21 avenue Caravadosi 06790 Aspremont -
- le 4 janvier 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- le 15 janvier 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- le 4 février 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
La personne responsable du projet est :

Monsieur le Directeur départementale des territoires et de la mer - Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Direction départementale des territoires et de la mer - CADAM - Service départemental risques/sécurité/Pôle risques naturels et technologiques - 147 boulevard du Mercantour 06280 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.
Les prises de dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi par feuillettes non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Aspremont - 21 avenue Caravadosi, 06790 Aspremont - pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 4 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, le lundi/mardi/jeudi/vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le mardi/judi, de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/ppr/asp>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR d'incendies de forêt d'Aspremont - Mairie d'Aspremont - Hôtel de ville - 21 avenue Caravadosi, 06790 Aspremont ou par e-mail à l'adresse suivante : ppr/asp@registredemat.fr

Ces documents détaillés ci-dessus sont en outre, sur un point informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 4 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus, en mairie d'Aspremont, 21 avenue Caravadosi, 06790 Aspremont, pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie, le lundi/mardi/jeudi/vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le mardi/judi, de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :
- adressée par le Préfet à la mairie d'Aspremont pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ;
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles-Dossiers-d-enquete-publique>

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS **MARCHÉS PUBLICS** **AVIS ADMINISTRATIFS**

www.clic-legales.com www.nicematinmarchespublics.com Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO Résultats des tirages du lundi 3 janvier 2022

Tirage du midi

8 12 16 17 20 21 22 23 26 33
35 37 39 40 43 44 46 61 64 67

Multiplicateur x 3

JOKER 3 250 477

Tirage du soir

1 3 4 9 10 11 16 20 25 26
27 28 35 43 48 49 54 56 57 67

Multiplicateur x 2

JOKER 7 981 674

Résultats et informations : Application FDJO

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO Résultats du tirage du lundi 3 janvier 2022

Tirage LOTO®

22 33 34 36 38

5 BONS NUMÉROS + CHIFFRE 1 3 millions €

5 BONS NUMÉROS + CHIFFRE	Aucun gagnant.	5 004,50 €
4 BONS NUMÉROS + CHIFFRE	36	547,10 €
3 BONS NUMÉROS + CHIFFRE	233	54,60 €
2 BONS NUMÉROS + CHIFFRE	11 137	24,60 €
1 BON NUMÉRO + CHIFFRE	20 099	10,60 €
0 BON NUMÉRO + CHIFFRE	162 076	5,20 €
0 BON NUMÉRO + CHIFFRE	353 756	2,20 €

OPTION 2100 TIRAGE

7 11 34 39 42

5 BONS NUMÉROS	Aucun gagnant.	573,30 €
4 BONS NUMÉROS	193	32,10 €
3 BONS NUMÉROS	9 847	3 €
2 BONS NUMÉROS	129 537	

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

A 2693 4461 B 9642 4967 C 2050 1281 F 0484 7469 G 4895 8485
H 3156 8632 I 3658 8352 J 7785 7604 K 3408 5522 L 9077 0773

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 5 janvier 2022 :
2 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJO

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

DIVERTISSEMENT **nice-matin** **HORS-SÉRIE** **var-matin**

Détendez-vous avec ce hors-série « Spécial Jeux »

100 pages de jeux classiques et originaux dont 8 pages spéciales de culture générale !

3,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux



NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00
Rédaction Cannes-Grasse : 04.93.06.37.50
Rédaction siège : 04.93.18.26.13
Rédaction Antibes : 04.92.90.40.50
Rédaction Menton : 04.93.41.72.60
Rédaction Monaco : 033.7793.10.43.90
Rédaction Nice : 04.93.03.24.50

CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

« NICE-MATIN »
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin
Capital 6.496.001,00 €
Actionnaire : Avenir Développement
214, boulevard du Mercantour
06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépot légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 86865
CPPAP Web : 1125 Y 90215
ISSN 0224-6477

Pour usine Norske, origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifiés PE.F.C. - Ptot : 0,010 kg/t.

Pour usine UPM, origine du papier majoritaire : Allemagne - 88% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0,008 kg/t.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (OJD)

Abonnements :
N°Chiffre 09 89 32 83 83
6 mois ... 222 € (7 J)
12 mois ... 443 € (7 J)

TIRAGE PRÉCÉDENT : Groupe Nice-Matin : 83.588

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€*

Appelez dès maintenant le **04 93 18 28 85** pour en profiter !



« NICE-MATIN » achère au **ARPA**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Aquilée-Macquerie - 75116 Paris

PEFC 10-31-3460

* La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.

*Offre valable jusqu'au 31/12/22 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à blanchini@nicematin.fr.
Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filout. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - filout hors fichier abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.

Jacques Lavillette
Commissaire enquêteur